



Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire – Gaston Miron

Adresse postale

IPSO, C.P. 42080, B.P. Roy
Montréal (Québec) H2W 2T3

Facebook : <https://www.facebook.com/LesIPSO>

Twitter : https://twitter.com/Les_IPSO

Site web : <https://www.ipsoquebec.org>

Renseignements : lesipsoquebec@gmail.com

INFO-IPSO

Janvier-février-mars 2021

Les résumés des interventions prononcées lors de la première Soirée-débat de janvier 2021 sur le combat des Catalans, des Écossais, des Kurdes et des Québécois pour leur indépendance; la mise à jour 2021 de la Bibliographie IPSO; le prochain colloque annuel des IPSO.

► **Compte-rendu de la Soirée-débat sur le thème *Catalans, Écossais, Kurdes et Québécois : une même quête d'autodétermination et de liberté***
Le 28 janvier 2021

Quatre régions du monde, quatre territoires de quatre grands pays avec des frontières ouvertes ou fermées, selon le contexte, et des populations porteuses d'identités, de cultures, d'organisations et de pratiques sociales différentes comparativement à celles des royaumes et des républiques qui les maintiennent sous leur domination tout en niant leur droit à l'autodétermination. Qu'ont-ils de commun, qu'ont-ils de spécifique ? Comment les animateurs et les animatrices des mouvements indépendantistes de ces régions voient-ils l'intégration de leur nation dans le concert des nations libres ? Comment vivent-ils la répression d'États centralisateurs, le cas échéant ?

Panélistes: **Marc Sanjaume Calvet**, professeur adjoint en sciences politiques à l'Universitat Oberta de Catalunya, **Khaled Suleiman**, journaliste et écrivain, **Angus Robertson**, journaliste et homme politique écossais, **Commentateur :** **Daniel Turp**, professeur de droit, Université de Montréal, ancien député de l'Assemblée nationale et l'un des membres fondateurs des IPSO.

(Voir les notes biographiques des panélistes sur le site: www.ipsoquebec.org)

Résumé des interventions présentées à la table ronde « Catalans, Écossais, Kurdes et Québécois » organisée par les IPSO.

Khaled Sulaiman, journaliste et écrivain

En 2017, alors que les dirigeants kurdes ont annoncé qu'ils tiendront un référendum sur l'indépendance au Kurdistan irakien, la géante internet Google a décidé de supprimer une carte décrivant l'étendue géographique du Grand Kurdistan. Google a écrit que cette carte n'est plus disponible « en raison d'une violation de nos conditions d'utilisation et de nos politiques », mais sans aucune explication. Comment la carte du Kurdistan a-t-elle violé ces règles?

35 millions de Kurdes, qui sont largement reconnus comme la plus grande nation sans État du monde, voyaient la carte comme un moyen de démontrer leur existence, mais la Turquie ne l'a jamais accepté, alors qu'elle a forcé Google à supprimer ce témoignage d'existence virtuelle.

Aussi, dans le monde réel, aucun pays n'a soutenu l'indépendance du Kurdistan. Et, malgré sa faiblesse politique dans la région, un Irak uni était encore le centre d'intérêts de la communauté internationale, incluant les institutions de l'ONU et de l'Union européenne.

En ce qui concerne les pays qui occupent le Kurdistan (Turquie, Iran, Iraq, Syrie), le seul but qui les réunit est de nier les Kurdes et leurs rêves d'indépendance. Ils utilisent toutes sortes de moyens d'oppression et d'usurpation pour qu'un État kurde n'émerge pas au Moyen-Orient.

La politique oppressive contre les Kurdes au Moyen-Orient est le fruit du post-colonialisme, car la décolonisation a suscité un nouveau colonisateur et un nouveau colonisé. Et, parce que la nation kurde n'avait aucun représentant à la Société des Nations à Genève pour défendre ses droits, elle était l'acteur politique le plus faible de ce post-colonialisme.

Selon le traité de Sèvres de 1920, signé par l'Empire ottoman et ses alliés, après la 1^{er} Guerre mondiale, un Kurdistan indépendant au sud de l'Arménie était prévu. Les nationalistes turcs de Mustafa Kemal ne l'ont jamais accepté et se lancèrent dans des guerres contre la Grèce et l'Arménie afin de garder le Kurdistan sous occupation.

Le traité de Sèvres ne fut donc jamais appliqué. Il fut remplacé par le traité de Lausanne et ratifié par la Turquie de Mustafa Kemal. Le traité de Lausanne fut signé en 1923, en Suisse, entre la Turquie et les Alliés et il reconnaissait les frontières de la Turquie d'aujourd'hui. En conséquence les Alliés renonçaient à demander l'autonomie du Kurdistan et des territoires arméniens en Turquie.

La question qui se pose dans ce contexte géopolitique est la suivante: comment les Kurdes voient-ils leurs destins et leur rêve d'indépendance? Les formations politiques au Kurdistan sont majoritairement divisées sur deux fronts. La nécessité de l'émergence d'un État Kurde est le but du premier front. Selon le deuxième front, les Kurdes ont besoin de démocratiser et de pluraliser leurs système politique face à l'unilatéralisme avant l'indépendance. Il y a bien évidemment une minorité qui voit les intérêts des Kurdes dans le contexte politique actuel.

La seule constitution qui reconnaît les Kurdes comme une deuxième nation dans la région est celle de l'Iraq. Il y a en Iran une province qui porte le nom de Kurdistan, mais cette reconnaissance ne reste qu'un nom. En Turquie on dit : Je suis turc, donc je suis fier. Cette phrase ne signifie qu'un racisme systémique et le déni d'existence des Kurdes en Turquie comme ailleurs. En Syrie aussi, la constitution ne reconnaît pas les

Kurdes et leur identité. Jusqu'en 2011, il y avait environ 200 000 Kurdes sans papiers et sans droits civils dans un pays dévasté par une guerre civile depuis 2011.

En 2005, avant l'adoption de la nouvelle constitution irakienne, un mouvement populaire pour l'indépendance a émergé au Kurdistan. Des intellectuels, des activistes et des politiciens indépendants ont insisté sur le droit du peuple kurde à l'autodétermination dans la nouvelle constitution, tandis que les dirigeants kurdes à Bagdad se sont concentrés sur les droits de la région du Kurdistan d'exploiter le pétrole et le gaz et non sur le droit à l'indépendance. Le fameux poète kurde Sherko Bekas était l'une des figures de ce mouvement.

Angus Robertson, journaliste et homme politique écossais

D'entrée de jeu, **Angus Robertson** tient à souligner que son soutien au projet d'indépendance de l'Écosse repose sur son souhait que l'Écosse rejoigne le concert des nations et puisse un rôle important au sein de la communauté internationale. Militant depuis 30 ans pour que l'Écosse puisse prendre part directement dans les affaires du monde, devenir membre à part entière de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, le directeur général de Progress Scotland a rappelé dans son allocution que l'appui au Scottish National Party (SNP) et à l'indépendance avait connu une augmentation spectaculaire au cours des dernières années.

Alors que le SNP pouvait compter sur l'appui d'à peine 10% de la population écossaise et qu'il était le quatrième parti en importance durant les années 1980, le pourcentage des votes que lui accordent les plus récents sondages en vue de l'élection générale du 6 mai 2021 dépasse aujourd'hui le barre des 50%, ce qui est unique lorsque l'on est présence d'un mode de scrutin proportionnel. Quant au soutien à l'indépendance, elle atteint aujourd'hui des sommets, les 20 derniers sondages anticipant une majorité en faveur du OUI, oscillant entre 50 % et 56 %.

Cette évolution n'est pas étrangère à la renaissance d'un Parlement écossais en 1999 qui devait pourtant signer, selon certains, la mort du nationalisme écossais. Tout au contraire, elle a illustré la capacité des Écossais et Écossaises de déterminer librement leur développement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement qui, avec plusieurs autres matières, ont été dévolues à leur Parlement. Elle a notamment permis au SNP de former un premier gouvernement en 2007 avec un une pluralité de sièges en 2007 et de faire élire une majorité depuis lors de l'élection subséquente en 2011. S'appuyant sur une telle majorité le gouvernement écossais s'est engagé dans un processus d'accession à l'indépendance et concluait le 15 octobre 2012 un accord intergouvernemental avec le Royaume-Uni relatif à la tenue d'un référendum sur l'indépendance. Le Premier ministre britannique de l'époque, David Cameron, semblait avoir consenti à la conclusion d'un tel avec la conviction que le projet d'indépendance serait clairement rejeté par l'électoral écossais.

Si le résultat du référendum du 18 septembre 2014 a vu le NON recueillir 55.3% des voix et le OUI 44.7%) et que la question de l'indépendance ne se poserait plus à brève échéance, le débat sur le BREXIT a remis cette question à l'ordre du jour. Le choix du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européen, approuvé par 51,89% des Britanniques dans leur ensemble, mais refusé par 62,00% des Écossais et Écossaises, a provoqué un changement tectonique massif (*massive tectonic shift*) dans l'opinion publique écossaise. La population écossaise s'est sentie trahie en raison du fait que l'un des arguments du camp du NON durant la campagne référendaire de 2014 voulait que l'accession de l'Écosse à l'indépendance priverait celle-ci d'une appartenance à l'Union européenne.

Alors que SNP a le vent dans les voiles et que l'appui à l'indépendance n'a jamais été aussi élevé, le Premier ministre Boris Johnson a servi une fin de non-recevoir à la Première ministre écossaise Nicola Sturgeon qui tient à conclure un nouvel accord pour la tenue d'un second référendum sur l'indépendance. Le gouvernement britannique joue avec le feu car une telle attitude est susceptible d'augmenter de façon significative l'appui au projet d'indépendance.

En conclusion, Angus Robertson s'est dit convaincu que l'Écosse sera, un jour prochain, un État indépendant et qu'il sera comme d'autres petites nations indépendantes européennes, telles le Danemark, la Norvège et la Suède, une force pour le bien (*a force for good*), comme pourraient aussi l'être le Catalogne, le Kurdistan et le Québec, si leurs peuples choisissent un jour dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, la voie de l'indépendance.

Marc Sanjaume Calvet, professeur adjoint en sciences politiques à l'Universitat Oberta de Catalunya

Les enjeux de la Catalogne, aujourd'hui, sont majeurs sur le plan politique. La crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie s'est ajoutée au blocage politique que subit le pays depuis les événements de 2017. La demande d'autodétermination (soit pour l'indépendance, soit pour plus d'autonomie), majoritaire parmi la population et au Parlement catalan, est toujours refusée par le gouvernement espagnol qui continue à appliquer une politique de « loi et ordre » en utilisant la Constitution de 1978 comme excuse pour refuser ces demandes.

Depuis 2017, les membres de l'exécutif catalan qui ont mené le pays vers le référendum du premier octobre 2017 sont en exil ou en prison, condamnés à des peines allant jusqu'à 13 ans de prison ferme. Des centaines de citoyens et fonctionnaires ont aussi été condamnés ou sont encore sous enquête ou en cours de procès. De plus, entre octobre 2017 et juin 2018, l'autonomie catalane fut suspendue en vertu de l'application de l'article 155 par le Gouvernement espagnol, approuvé au Sénat espagnol avec l'appui des partis conservateur (PP) et socialiste (PSOE).

Aujourd'hui, l'appui à l'indépendance reste élevé. Les sondages montrent un appui autour de 50%, même si cette dernière année la société catalane s'est montrée moins intéressée par cette question qu'elle l'était en 2017, qui fut un moment de mobilisation et polarisation maximales. Le défi politique d'aujourd'hui en Catalogne est très bien connu par les mouvements politiques pour l'autodétermination nationale autour du monde et le mouvement catalan se pose une question léniniste : quoi faire ? Face à l'immobilisme du Gouvernement espagnol aux demandes d'autodétermination et amnistie des prisonniers politiques et exilés, mais aussi face à la nécessité de gouverner l'autonomie catalane, jugée insuffisante et en manque de ressources par les indépendantistes, les partis politiques souverainistes ont des propositions stratégiques opposées.

D'un côté, les indépendantistes plus durs proposent la poursuite de l'indépendance avec une feuille de route similaire à celle de 2017, soit une nouvelle déclaration d'indépendance ou un référendum unilatéral. Selon ces indépendantistes la lutte pour l'indépendance ne peut attendre la permission du Gouvernement espagnol. Par exemple, la plateforme politique Junts per Catalunya, avec l'ancien président Carles Puigdemont à sa tête, propose une sorte de continuité stratégique avec la déclaration d'indépendance de 2017. De l'autre côté, Esquerra Republicana de Catalunya (ERC), propose une voie plus modérée tout en se proclamant toujours indépendantiste. Selon les républicains, il faut gouverner, négocier avec le Gouvernement espagnol si c'est possible, et chercher une majorité solide pour l'indépendance avant de continuer à

proposer de nouvelles feuilles de route. C'est pour cette raison que les députés de ce parti ont voté en faveur du leader socialiste à Madrid, Pedro Sánchez, lors de sa motion de censure au conservateur Mariano Rajoy en 2018. Le nouveau Premier ministre espagnol Pedro Sanchez avait promis une table de négociation avec le Gouvernement catalan qui n'a pour le moment pas abouti à des résultats politiques et reste bloquée par la pandémie.

En septembre 2020, le président catalan Joaquim Torra a été destitué pour désobéissance par la Cour supérieure de justice de Catalogne (TSJC) après avoir refusé de décrocher la pancarte et les rubans jaunes d'appui aux prisonniers politiques du balcon de la Generalitat (siège du Gouvernement catalan). Les élections catalanes du 14 février prochain vont sûrement renouveler une majorité parlementaire indépendantiste qui serait la quatrième depuis 2012. Les partis politiques qui sont pour la souveraineté de la Catalogne sont condamnés à s'entendre. De son côté, le Gouvernement espagnol devrait honorer les mots de la Cour Suprême canadienne : « La Constitution n'est pas une camisole de force ».

Daniel Turp, professeur de droit, Université de Montréal, ancien député de l'Assemblée nationale et l'un des membres fondateurs des IPSO.

En sa qualité d'ancien secrétaire général des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) et président de la compagnie de recrutement actuellement en cours chez les IPSO, **Daniel Turp** a rappelé que les IPSO avaient célébré en 2020 le 25^e anniversaire de création de leur création et constituaient l'un des partenaires pour l'indépendance qui persiste et signe dans sa mission de promouvoir le projet d'indépendance nationale du Québec. Il a tenu à féliciter son équipe actuelle, et en particulier les personnes responsables de l'organisation de la soirée-débat Micheline Labelle et Florent Michelot, pour l'organisation d'une soirée-débat destinée à informer ses membres, la grande famille indépendance ainsi que les citoyennes du Québec de sur la situation qui prévaut en Catalogne, en Écosse et au Kurdistan et la quête d'autodétermination et de liberté de leurs peuples.

Dans ses remarques, Daniel Turp a rappelé que la quête d'indépendance de la Catalogne, de l'Écosse, du Kurdistan et du Québec est fondée sur le droit à l'autodétermination garanti par la *Charte des Nations Unies* et plusieurs autres instruments internationaux qui affirment que « tous » les peuples ont le droit de déterminer librement leur statut politique. Mais, il a rappelé que l'affirmation d'un tel droit demeure essentielle car son exercice par les peuples qui ont été en mesure de tenir des référendums d'indépendance avec ou sans l'assentiment des pays dont ils voulaient se détacher, semble toujours vouloir être mis en échec.

Ainsi, en est-il du Québec qui a tenu deux référendums en 1980 et 1995, mais dont la *Loi sur l'exercice des prérogatives et des droits fondamentaux du peuple québécois et de l'État du Québec* (Loi 99) fait l'objet d'une contestation constitutionnelle à laquelle s'associe le gouvernement du Canada, sans parler de l'unique *Loi sur la clarté* adoptée par le Parlement du Canada en 2000 qui vise à contrer toute velléité d'indépendance du Québec. S'agissant de l'Écosse et alors que son gouvernement avait conclu un accord le gouvernement du Royaume-Uni au sujet de la tenue du référendum d'indépendance de 2014, on constate que l'actuel gouvernement britannique cherche à nier à l'Écosse le droit d'organiser un second référendum.

Quant à la Catalogne et au Kurdistan, on remarque que l'Espagne et l'Iraq ont contesté la validité même des consultations populaires tenues respectivement en 2016 et 2017 et ont même cherché à en empêcher la tenue. S'agissant de la Catalogne, le gouvernement espagnol a même eu l'indécence d'accuser et de condamner les leaders

indépendantistes pour l'organisation du référendum et l'adoption après le résultat favorable à la souveraineté par une majorité de députés du Parlement catalan d'une déclaration d'indépendance. Plusieurs leaders sont toujours en exil aujourd'hui, alors que d'autres purgent des peines d'emprisonnement. Même si le Parlement d'Irak s'est opposé à la tenue du référendum et la Cour suprême de ce pays en a décrété la suspension, le référendum a pu avoir lieu, a donné lieu à une participation de plus de 70 % des personnes éligibles à voter, près de 3 millions d'entre elles - représentant plus de 90 % des voix exprimées - ayant voté en faveur de l'indépendance. La répression irakienne qui a suivi a démontré jusqu'à quel point un État se sent autorisé à violer le droit à l'autodétermination d'un peuple. On peut d'ailleurs déplorer que les États membres et les instances l'Union européenne ne soient pas intervenus pour assurer le droit respect du droit du peuple catalan à disposer de lui-même, ce que l'on peut aussi reprocher aux États de la Communauté internationale dans son ensemble, tant pour le cas catalan que le cas kurde.

En conclusion, Daniel Turp a rappelé que c'est sur la base du principe démocratique que les juges de la Cour suprême du Canada, à l'unanimité, ont reconnu l'existence du droit du Québec de chercher à réaliser la sécession et imposé l'obligation du Canada de négocier une telle sécession, si les Québécois et Québécoises optaient pour l'indépendance comme statut politique. Un tel principe peut être invoqué par tous les peuples du monde, par la Catalogne, l'Écosse et le Kurdistan, mais aussi par le Haut-Karabakh, le Pays basque, la Galice, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord, pour ne prendre que quelques autres exemples. Ces peuples doivent continuer à se tenir debout devant des États qui refusent de respecter cette norme impérative du droit international qu'est le droit collectif à l'autodétermination des peuples. Comme pour la nation elle-même, la lutte pour l'autodétermination, pour reprendre une phrase célèbre d'Ernest Renan, demeure « un plébiscite de tous les jours ».

► La Bibliographie IPSO, version 2021

La bibliographie IPSO 2021 vient d'être mise à jour. Elle porte essentiellement sur la question nationale et l'indépendance. On la trouvera en ligne sur le site des IPSO : www.ipsoquebec.org

► Le prochain colloque annuel des IPSO: *Histoire(s) liée(s) Trajectoires autochtones et québécoises à partager*, en présence ou en visioconférence (date à confirmer).

Entre autres panélistes:

Ghislain Picard, membre de la nation innu et Chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador (APNQL)

Denys Delâge, professeur émérite de sociologie, Université Laval

Marc-André Ethier, professeur titulaire de didactique, Université de Montréal

Yvan Lamonde, professeur émérite de sociologie, Université McGill

Micheline Labelle, professeure émérite de sociologie UQAM et Vice-présidente des IPSO